



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-075

Objet : Place du Parlement

Place Duchesse Anne

Réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 22 janvier 2020, présentée par Gaël Le Boux – 10 rue des États – 35600 Redon – afin de procéder à l'intervention d'un couvreur pour la reprise de cheneau,

Considérant que pour permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu, de réglementer la circulation et le stationnement Place du Parlement et Place Duchesse Anne, le mercredi 12 février 2020 et le jeudi 13 février 2020,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés de la manière suivante :

- Le mercredi 12 février 2020 de 8h à 18h : Place du Parlement, le stationnement sera interdit sur 5 à 6 places situées en zone bleue,
- Le jeudi 13 février 2020 de 8h à 18h : Place Duchesse Anne, le stationnement sera interdit à hauteur du CIC et la circulation sera interdite si nécessaire pour assurer la sécurité du chantier.

ARTICLE 2 : Le demandeur sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du/des chantier(s). Elle devra mettre en place les déviations et les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 4 février 2020

Pour le Maire,
Michelle Chauvin
La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

